



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage : **26 MAI 2026**

Direction générale

CB

OBJET : DELEGATION DU MAIRE A MADAME FATIMA AAZIZ 2^{ème} MAIRE ADJOINT, POUR LE REPRESENTER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18,

Vu les résultats de l'élection municipale en date du 15 mars 2026,

Vu la délibération municipale n°02/002 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de Maires adjoints,

Vu la délibération municipale n°03/003 en date du 20 mars 2026 portant élection des Maires adjoints.

Vu les statuts de l'association Maison des jeunes et de la culture,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Fatima AAZIZ, 2^{ème} Maire adjoint, est déléguée pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de l'association Maison des jeunes et de la culture.

Article 2 : La présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et cessera de plein droit à l'expiration du mandat de l'intéressée.

PRECISE :

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux

mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **26 MAI 2026**



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris
Conseiller Régional d'Île-de-France